

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W21-645313

83375

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10726 Société : R. A. M

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : M<sup>me</sup> OLADI Fatima

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.61.21.47.95 Total des frais engagés : 250 + 432,30 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : FETZAZ EL MEHDI Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant

Nature de la maladie : une dystonie + ataxie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 12 SEP 2021 Le :

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Docteur Mohamed OUASFI  
Pédiatre-Allergologue

Diplôme Interuniversitaire de Spécialisation  
de Pédiatre

de la Faculté de Médecine de Paris  
Diplôme d'université d'allergologie  
de la Faculté de médecine de Paris



الدكتور محمد وصفي  
اختصاصي في امراض الاطفال والرضع

دبلوم التخصص في امراض  
الاطفال والرضع  
من كلية الطب بباريس  
دبلوم التخصص في امراض الحساسية  
من كلية الطب بباريس

Casablanca le :

Enfant FEZZAZ Elmehti

07.09.2021

Age : 7 ans 7 mois

Poi

Lot. : 565  
Per.: 11 2023  
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH

20.20  
1 OTIPAX ( AURICULAIRE )

2 gouttes, 3 fois par jour, pendant 8 j

15.80  
2 DOLIPRANE 500 MG EFFERVESCENT

1 cp, 2 fois par jour si douleur.

45.30  
3 VENTOLINE SPRAY

2 bouffées, 3 fois par jour, .

175.00 x 2  
4 SERETIDE 125 AEROSOL

1 bouffée, matin et soir, pendant 3 mois.

15.80  
PPV 152.80  
PER 01.24  
LOT 8079

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

ID: 645956  
GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 175.00 DH  
6 118001 141869